



INTAIRIEUR : un label pour mesurer et contrôler la Qualité de l'Air Intérieur

Source : [INTAIRIEUR](#) via TousPublics

Visuel indisponible

© INTAIRIEUR

Avec [INTAIRIEUR](#), la France se dote enfin d'un label permettant de mesurer et contrôler la Qualité de l'Air Intérieur. Un nouvel outil mis au service des professionnels qui grâce à cette labellisation, vont pouvoir valoriser leur engagement en la matière auprès du grand public.

La Qualité de l'Air Intérieur, une préoccupation majeure de santé publique

Si pendant longtemps, chacun se sentait à l'abri de la pollution ambiante dans son logement, on sait maintenant que l'air intérieur est 5 à 10 fois plus pollué qu'à l'extérieur.

Chaque année en France, cette pollution est responsable de près de 20 000 décès prématurés et on estime à 19 milliards d'euros son coût socio-économique (prises en charge des soins, perte de productivité...)

L'ensemble de la population est concerné par le problème, en particulier les personnes les plus sensibles comme les enfants, les personnes âgées ou immunodéprimées ou encore, les malades pulmonaires chroniques.

La Qualité de l'Air Intérieur (QAI) est donc aujourd'hui plus que jamais une préoccupation majeure de santé publique.

Une reconnaissance unique en France

Les autorités publiques comme le grand public réclament plus de transparence dans le domaine et demandent aux professionnels de s'engager, en particulier sur les logements neufs.

C'est pour répondre à cette demande croissante et prise de conscience collective que vient d'être créé le label [INTAIRIEUR](#), 1er protocole de valorisation de la Qualité de l'Air Intérieur dans les logements neufs. Ce label propose un référentiel simple et fiable qui à l'image des autres certifications environnementales, permet de mettre en place un affichage de qualité reconnu aussi bien par les professionnels que par le grand public.

Un outil de valorisation au service des acteurs du neuf

[INTAIRIEUR](#) est avant tout un outil de valorisation mis au service des différents acteurs de l'immobilier neuf au premier rang desquels figurent les promoteurs et les bailleurs sociaux.

Grâce à [INTAIRIEUR](#), leur engagement en faveur de la Qualité de l'Air dans les bâtiments devient un élément distinctif valorisable aussi bien auprès des collectivités locales et des aménageurs que des usagers et des futurs acquéreurs.

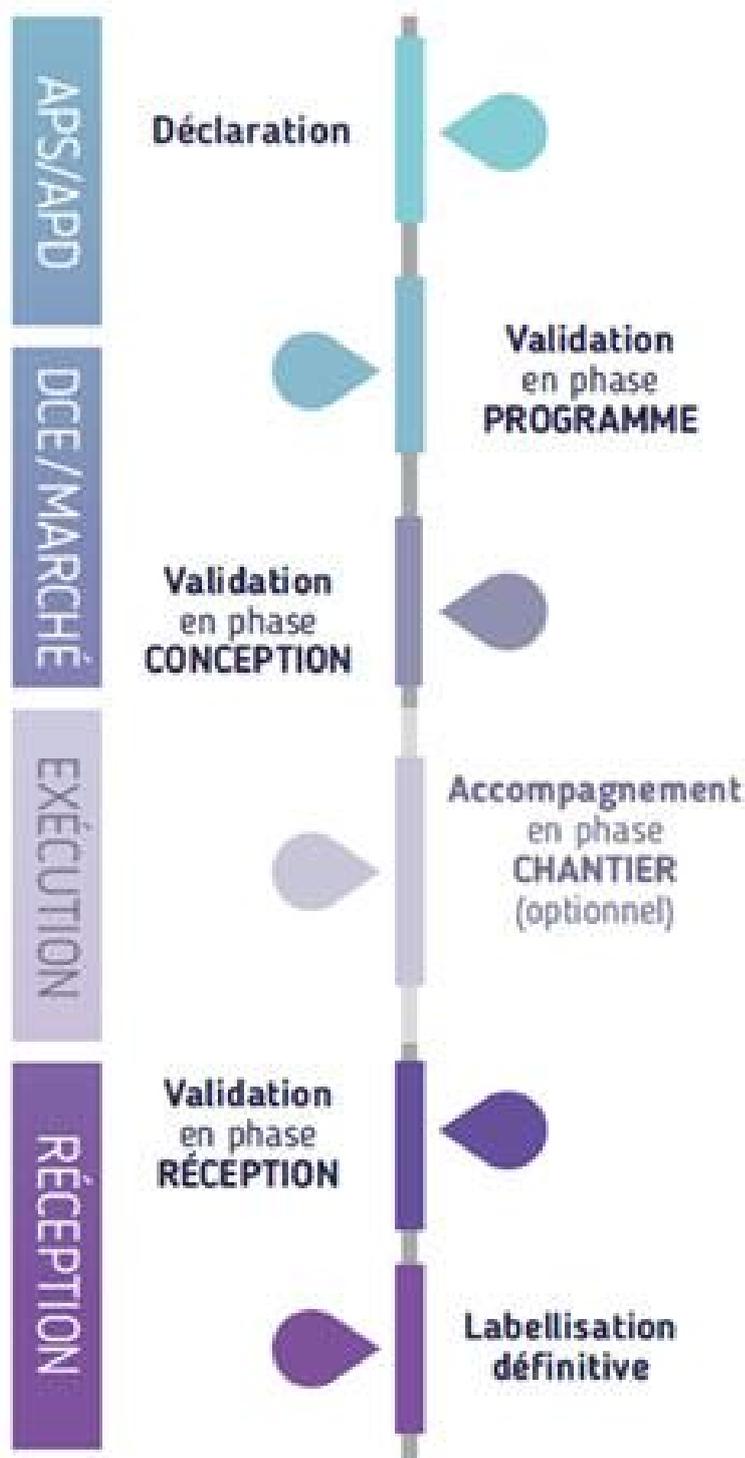
[Visualiser l'article](#)

Sur le marché très concurrentiel du neuf, INTAIRIEUR est un véritable outil stratégique de différenciation qui permet de mettre en valeur la prise en compte des problématiques de confort, bien-être et pérennité des bâtiments les plus vertueux.

Simple et peu coûteux à mettre en place, ce référentiel unique en France constitue une véritable plus-value technique et permet aux professionnels de véhiculer une image de constructeur responsable et engagé.



LE PROCESSUS





Le label **INTAIRIEUR**, comment ça marche ?

La demande de labellisation est formulée par le maître d'ouvrage avant le dépôt du permis de construire.

Un auditeur agréé contrôle l'opération en phases programme, conception et réception et à la demande du maître d'ouvrage pendant l'exécution.

A l'issue de ce protocole, le label **INTAIRIEUR** est délivré au maître d'ouvrage.

Pour quels types de bâtiments ?

Toutes les opérations de construction de logements neufs peuvent engager une démarche de certification **INTAIRIEUR**, qu'il s'agisse de logements collectifs, de logements individuels groupés, de programmes privés ou de projets sociaux.



Les différentes thématiques étudiées

[Visualiser l'article](#)

La Qualité de l'Air Intérieur est un équilibre fragile entre différents facteurs qui vont des sources de pollution extérieur au choix du mobilier en passant par les conditions d'aération du logement. INTAIRIEUR permet de croiser les différentes mesures pour pouvoir établir un diagnostic sûr et garantir à chacun une bonne Qualité de l'Air Intérieur.

INTAIRIEUR articule son étude autour de 4 grands axes :

1. La sensibilisation des différents intervenants :

Sensibilisation des entreprises par la rédaction d'une charte chantier (transport et stockage des matériaux, propreté du chantier, condition de mise en oeuvre,...)

Pérennisation de la démarche en planifiant les opérations d'entretien et de maintenance... et par la remise d'un guide de bonnes pratiques aux occupants.

2. L'intégration du bâtiment dans son environnement :

Recensement de l'ensemble des sources potentielles de pollution à proximité du projet (pollution de l'air, des sols...), étude du climat,...

Vérification de la prise en compte de ces contraintes dans la conception (choix de l'orientation du bâtiment, sélection des espèces végétales,...)

3. Equipements, produits et matériaux de construction :

Choix de matériaux de construction avec faibles émissions de polluants (revêtements de sols, peintures, colles...), des équipements (chauffage, refroidissement,...), du mobilier (cuisine équipée, meuble salle de bain, placard...)

Mesure des polluants dans les logements à la livraison.

4. Renouvellement de l'air au sein du bâtiment :

Vérification de la performance du système de ventilation (mesure de l'étanchéité à l'air des réseaux de ventilation, mesures des pressions différentielles aux bouches.